

DECISION DU MAIRE

**Décision 2024/03-01**  
**MARCHES PUBLICS – Fourniture de matériels et de produits d'entretien pour**  
**la ville de Castelnaud d'Estrétefonds,**  
**Attribution**

**La Maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;  
VU la délibération D 2022/02-01 du 18 février 2022 portant élection du Maire,

VU la délibération D 2022/02-03 du 18 février 2022 portant délégation permanente à la Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux de fournitures et de services d'un montant inférieur à 200 000€ HT;

Considérant qu'il convient de passer un marché de fourniture de matériels et de produits d'entretien pour la ville de Castelnaud d'Estrétefonds, lot 1 produits d'entretien, lot 2 matériel d'entretien, lot 3 sacs poubelles, lot 4 papier, lot 5 équipement de protection individuelle et lot 6 vaisselle jetable, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2024, ou de la date de notification si celle-ci est postérieure, au 31/12/2026.

Après consultation et mise en concurrence, une offre a pu être retenue pour chacun des lots.

**DECIDE**

**Article 1** – Pour le lot 1 papier, l'offre de l'entreprise SAS SODISCOL 13 rue des Battants 31142 SAINT ALBAN CEDEX 9, d'un montant de 33 048.90 € HT est acceptée.

Pour le lot 2 matériel, l'offre de l'entreprise SAS SODISCOL 13 rue des Battants 31142 SAINT ALBAN CEDEX 9, d'un montant de 6 731.80 € HT est acceptée.

Pour le lot 3 sacs poubelles, l'offre de l'entreprise SUBRA, 6 rue Jean de Guerlins, ZI Thibaud, 31104 TOULOUSE CEDEX 1, d'un montant de 5 774.45 € HT est acceptée.

Pour le lot 4 papier, l'offre de l'entreprise SPE, 18 rue du Cassé 31240 Saint-Jean, d'un montant de 15 156.48 € HT est acceptée.

Pour le lot 5 équipement de protection individuelle, l'offre de l'entreprise SUBRA, 6 rue Jean de Guerlins, ZI Thibaud, 31104 TOULOUSE CEDEX 1, d'un montant de 4 672.08 € HT est acceptée.

Pour le lot 6 vaisselle jetable., l'offre de l'entreprise SAS SODISCOL 13 rue des Battants 31142 SAINT ALBAN CEDEX 9, d'un montant de 1 227.06 € HT est acceptée.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 031-213101181-20240319-DC20240301-AR



**Article 2** – Les dépenses sont inscrites au budget de la commune.

**Article 3** – Cette décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil municipal et mentionnée comme telle au registre des délibérations.

*Fait à Castelnau, le 19 mars 2023,*

La Maire



**Sandrine SIGAL**